

Concours International et championnat de Belgique de Bûcheronnage 2010

Les samedi 18 et dimanche 19 septembre 2010 à Malmedy

Règlement

Participants

Le concours est ouvert à tous les candidats quelle que soit leur profession ou leur nationalité. Les candidats mineurs d'âge doivent toutefois joindre à leur demande de participation une autorisation signée de leurs parents ou tuteurs ; la signature de ceux-ci étant légalisée par le bourgmestre de leur commune.

Une catégorie DEBUTANT sera mise en place.

Entrant dans la catégorie DEBUTANT :

- Toute personne n'ayant pas atteint l'âge de 25 ans le jour du concours
- Les Champions de Belgique « junior » des années précédentes ne peuvent plus participer au concours junior.
- 3 DEBUTANTS seront repris d'office en finale.

En cas de litige, seul le comité organisateur décidera dans quelle catégorie (débutant ou professionnelle) le concurrent sera versé.

Participation au frais

Ce droit est payable au compte 068-20007983-13 (IBAN : BE08 0682 0079 8313 – BIC : GKCCBEBB) de « Attractions Forestières et Touristiques » à Francorchamps et reste acquis au comité organisateur en cas de forfait du concurrent.

Le montant de ces frais est de **15,00€** pour les engagements nominatifs régulièrement rentrés et surtout au plus tard le 1^{er} septembre 2010.

Le paiement des frais de participation fait office d'inscription officielle.

Programme des épreuves.

Les épreuves sont réparties sur 2 journées :

-Le samedi 18/09/10 : manche éliminatoire à Ligneuville - abattage (sous réserve, à confirmer), les autres épreuves dans l'enceinte du Hall des foires de Malmedy Expo.

Remise des dossards à 9 h00 au bureau du Hall des Foires.

-Le dimanche 19/09/10 : épreuves finales, dans l'enceinte du Hall des Foires de Malmedy Expo à 10h00.

En cas de nécessité, le comité organisateur se réserve le droit de répartir les épreuves sur plusieurs journées. Dans ce cas, les concurrents seront informés en temps utile, des modifications survenues.

Si, par suite de circonstances particulières le championnat ne pouvait se dérouler, les concurrents obtiendraient le remboursement du droit de participation déjà acquitté. Ils ne pourraient en aucun cas prétendre à une indemnité quelconque ou à quelque titre que ce soit. Lorsqu'un concurrent est appelé au départ d'une épreuve, s'il ne se présente pas, il sera éliminé pour l'épreuve en question.

Matériel à utiliser par les concurrents.

Chaque concurrent doit disposer d'une ou plusieurs tronçonneuses, d'une cognée, d'une scie à main, d'une masse ou d'un merlin, de coins ainsi que des outils nécessaires aux épreuves. Les épreuves doivent être disputées sans l'aide d'une tierce personne sauf pour les épreuves où une aide serait prévue par le règlement.

Tronçonneuses.

Ne sont admises que les tronçonneuses à manier par une seule personne. Les griffes adaptées aux tronçonneuses sont autorisées mais leur longueur d'attache est limitée à 5 cm. Au cours d'une même épreuve, deux tronçonneuses au maximum sont autorisées à condition qu'elles soient de la même marque. Le départ des épreuves est donné moteur arrêté. Avant les épreuves, les concurrents peuvent cependant faire chauffer les moteurs dans un endroit qui leur sera désigné. Le frein de chaîne est obligatoire pour toutes les tronçonneuses. Ces machines peuvent être d'origine ou modifiées.

Cognées.

Le poids des cognées n'est pas imposé.

Assurance.

Les concurrents doivent être personnellement assurés en responsabilité civile.

Scie à main.

Il s'agit de scies à main à utiliser par une seule personne sauf pour les épreuves où un autre type de scie est expressément prévu.

Autres outils et divers.

Pas de limitation. Les chaussures de travail couvrant la cheville avec pointe d'acier sont obligatoires pour toutes les épreuves. Les coquilles sont obligatoires pour les épreuves à la tronçonneuse. Le pantalon de sécurité est obligatoire.
Manquement : 25 points par épreuve.

Classement des épreuves.

1. Epreuves éliminatoires :

Les épreuves éliminatoires se dérouleront le 18 septembre 2010 :

Probablement à Ligneuville (à confirmer) ou à proximité de Malmedy : abattage en forêt (sans pelage).

Il sera établi un classement de tous les concurrents ayant participé à toutes les épreuves éliminatoires en totalisant les résultats obtenus dans chacune des épreuves. Sont sélectionnés pour les épreuves finales les 10 premiers des éliminatoires.

2. Epreuves finales

Le dimanche 19 septembre 2010 :

Le classement est obtenu en additionnant pour chaque concurrent, les points obtenus pour chacune des épreuves finales. Sont sélectionnés pour les épreuves finales, les 10 premiers des éliminatoires.

Les épreuves des éliminatoires compteront pour 1/2 des points de départ de la finale.

Le premier candidat de nationalité Belge le mieux classé sera sacré « CHAMPION DE BELGIQUE 2010 ».

En cas d'ex-aequo pour les titres de champion, il sera procédé à une ou plusieurs épreuves pour départager les candidats.

Les autres cas d'ex-aequo donneront lieu à un partage égal des prix. S'il s'agit d'objets indivisibles, ceux-ci seront attribués par un tirage au sort.

Jury.

Le jury est composé :

- a) des Ingénieurs des Eaux et Forêts ou de leurs délégués.
- b) de deux représentants du comité organisateur

Contestations.

En cas de contestations concernant la cotation d'une épreuve, la réclamation doit être remise par écrit, immédiatement après celle-ci, au président du jury. Le jury est seul habilité à décider de la suite à y donner. Ces décisions sont sans appel. Par le fait de sa participation, le concurrent s'engage à se soumettre aux décisions du jury. En cas de contestation due à une erreur ou à une possibilité d'interprétation différente de texte français, néerlandais et allemand du présent règlement, le texte français sera seul pris en considération.

Prix.

Le concours international est doté :

1. de prix en espèces ou en nature offerts par le comité organisateur (+/- 3.000€).
2. de prix et primes offerts par les firmes commerciales, personnes et organismes divers.
3. le championnat de Belgique est doté d'une coupe challenge qui est confiée pour une période d'un an à l'importateur officiel de la marque de tronçonneuse utilisé par le champion de Belgique.

Cette coupe challenge est attribuée définitivement au concurrent ayant remporté 3 fois consécutivement le titre de champion de Belgique.

La firme à qui est confiée la coupe pour un an est tenue de contracter une assurance contre le vol, les dégradations ou la destruction pour un montant indiqué par le Comité organisateur.

La coupe challenge devra être restituée au Comité organisateur au plus tard un mois avant la date du championnat suivant.

Dispositions générales.

Dans les enceintes réservées aux épreuves ne peuvent se trouver que les membres du jury, les commissaires de l'épreuve, les concurrents, les membres du comité organisateur et les personnes dûment autorisées par ce comité. En cas de panne ou bris de machines et d'outils au cours d'une épreuve, le concurrent peut-être autorisé à réparer ou remplacer l'outil ou la machine défectueuse par une autre. Le comité organisateur se réserve le droit de modifier tout point du règlement ou de prendre toutes mesures non prévues en vue d'assurer le bon déroulement des épreuves.

EPREUVES ELIMINATOIRES POUR PROFESSIONNELS

**Samedi dès 10 heures : l'épreuve (1 - 2) sur le site de Ligneuville (sous réserve)
dès 14 heures : épreuves 3, 4, 5 et 6 ans l'enceinte du hall des foires de
Malmedy Expo.**

Epreuve 1 : Abattage en forêt (max 4000 points).

Cette épreuve débutera le samedi à 10H 00.

Chaque concurrent doit abattre un épicéa qui lui est désigné par le sort. La direction de chute est choisie par le concurrent. Néanmoins, deux bois abattus ne peuvent se croiser. La direction de chute est matérialisée par un piquet planté à X mètres du pied de l'arbre.

Le travail comporte l'abattage et l'ébranchage tels que ces travaux se pratiquent en forêt. Le concurrent doit mesurer la longueur de X mètres sur laquelle il procédera à l'ébranchage à la main ou à la machine. L'abattage se fait à l'aide d'une scie à moteur, tout autre outil ne peut comporter de moteur. Le tire-fond est souhaité. Pendant la durée de l'épreuve, le concurrent doit travailler seul sans aucune aide extérieure, moteur arrêté avant le départ.

La chute de l'arbre peut être dirigée avec une fourche ou des coins. Ni le pied, ni la souche ne peuvent être redressés après la chute ; exception est faite pour les « hanches » du tronc abattu qui seront redressées de telle sorte que la forme devienne la plus cylindrique possible (ne pas tailler en pointe).

L'ébranchage se fait dans la même optique.

Le travail est chronométré par les commissaires et le temps est converti en points.

Sera éliminé :

1. Tout concurrent qui abattra un arbre autre que celui qui lui est attribué.
2. Tout concurrent convaincu de fraude ou tentative de fraude.
3. Le concurrent se présentant en retard au départ de l'épreuve.
4. Le concurrent qui ne reste pas en permanence près de son arbre jusqu'à la dernière cotation.
5. Tout concurrent qui coupera en plusieurs parties son tronc.

Pénalisation

1. Durée du travail : 2 points par seconde.
2. Ecart par rapport à la direction : 1 point par cm d'écart avec maximum 500 points (mesure prise à partir du piquet repère (calibré et fourni par l'organisateur) à l'écorce du tronc, la plus rapprochée de ce piquet.).
3. Ebranchage : 15 points par branche mal coupée sur la longueur imposée (chicots ou tronc blessé).
4. Redressement du pied de l'arbre abattu : 0 à 200 points suivant la décision du jury.
5. Souche non-conforme (le réajustement de la souche est interdit après l'abattage).
 - a) souche hors niveau 10 points par cm - tolérance de 2 cm.
 - b) cassure : 10 points chaque fois.
 - c) souche trop haute 10 points par cm.
6. Tronc trop court : 5 points par cm.

Epreuve 2 : Cubage (max. 750 points)

Chaque concurrent devra estimer en forêt un bois et déterminer :

- a) la circonférence à 1.5m, sur écorce
- b) la longueur à recoupe lorsque la circonférence est de 40cm
- c) le volume du bois.

Seul le calcul mental est autorisé. La durée de l'épreuve est limitée à 3 minutes. (un ruban placé à 4 m de l'arbre sera installé et aucun concurrent ne sera placé à l'intérieur de ce périmètre. Un membre du jury abattra l'arbre et mesurera les dimensions. Ces mesures seront les références.

Pénalisation :

1 point par cm de différence en hauteur (inférieur ou supérieur) (max. 250 points)

5 point par cm de différence sur la circonférence à 1.50m (inférieur ou supérieur) (max. 250 points)

1 point par dm^3 d'écart par rapport au cubage réel (inférieur ou supérieur) (max. 250 points)

Epreuve 3 : Connaissance des diverses essences.

Le candidat est mis en présence d'échantillons de feuilles ou aiguilles des mêmes essences ainsi que des fruits et semences. Le concurrent doit rétablir la concordance parmi les éléments proposés entre ceux d'une même essence. 10 essences en 3 minutes.

Cotation : 20 points par essence reconnue.

Epreuve 4 : Découpe à la scie à la main.

La durée de l'épreuve est limitée à 3 minutes : 2 minutes pour le gros bout et 1 minute pour le fin. Le concurrent doit découper le plus grand nombre possible de rondelles entières. Chaque concurrent disposera d'une perche d'une certaine longueur et d'un diamètre de 14/15 cm.

Cotation : 10 points par rondelle entière.

Epreuve 5 : Vitesse à la hache (Max 500 points).

Un tronc de 0,70 à 0,80 m de circonférence et de +/- 0,70 m de long est placé verticalement à +/- 0,80 m du sol sur un trépied. Chaque concurrent doit couper à la hache et le plus rapidement possible ce tronc en 2 parties.

Pénalisation :

1 point par seconde.

Epreuve 6 : Vitesse et épaisseur de rondelles (max 500 points).

Dans un tronc d'épicéa de 4m de long et de +/- 35 cm de diamètre, posé sur les supports, le concurrent doit, à l'aide d'une tronçonneuse normale (sans griffe à la tronçonneuse), frein de chaîne activé lors des déplacements, découper 5 rondelles par dessus côté gros bout, et 5 rondelles par dessous, côté fin bout. 10 rondelles au maximum seront prises en compte et passées dans un gabarit.

Pénalisation :

- 3 points par seconde.

Epaisseurs : 1cm : 0 point.

2cm : 10 points.

+ de 2cm : 30 points.

Rondelles manquantes ou non entières (même si elles se cassent en tombant lors de la coupe) : 50 points.

EPREUVES FINALES POUR PROFESSIONNELS

Ordre de passage pour la finale :

Les dossards impairs commenceront la première moitié des épreuves, les pairs la deuxième moitié des épreuves.

$\frac{1}{2}$ des points globaux du samedi seront pris en considération pour démarrer les épreuves du dimanche.

Cette épreuve débutera le dimanche matin à 10h00.

Epreuve 1 : Adresse avec scie à moteur (max 1000 points)

Le concurrent apportera un bois d'épicéa de 100 cm de hauteur et 13-15 de diamètre (épicéa) non fixé au sol. Le guide et la chaîne sont placés sur le sol, à côté de la tronçonneuse. Le concurrent est placé avant le départ, à côté de son emplacement de montage. Au signal, le concurrent effectuera les opérations suivantes :

1. Il remonte le guide et la chaîne ; les deux écrous doivent être fixés complètement à la machine, ainsi que le protège-pignon d'origine.
2. Il découpe 10 rondelles entières qu'il empile sur le bois, avec le guide de la scie.
3. Deux entailles verticales en conservant une tranche verticale de 3 centimètres d'épaisseur.
4. Découpes horizontales aux extrémités des coupes verticales de façon à ne laisser subsister que la tranche verticale.

Pénalisation

1. Temps : 3 points par seconde.
2. Rondelles manquantes et non empilées : 25 points par rondelle.
3. Tronc renversé ou touché par un autre élément que la tronçonneuse : 5 points.
4. 50 points si la planche a plus de 3 cm d'épaisseur.
5. 100 points si la mortaise n'a pas 50 cm de longueur (2 côtés).
6. 250 points si la mortaise n'est pas restée debout.

Epreuve 2 : Vitesse à la tronçonneuse (max 1000 points)

Le concurrent doit découper dans un tronc couché sur des supports (environ 1,19m de circonférence) des rondelles entières. La découpe se fait aux deux extrémités du tronc en commençant par le gros bout.

La découpe se fait :

Au gros bout : 5 rondelles entières de bas en haut - longueur 25cm.

Au fin bout : 5 rondelles entières de haut en bas - longueur 25cm.

Avant l'épreuve, le concurrent sera autorisé suivant l'avis des juges, à redresser la coupe en une seule rondelle. Il ne sera pas tenu compte des nœuds.

Pénalisations : 10 points par seconde.

Dépassement des repères : 50 points par repère.

Rondelle manquante ou incomplète : 50 points.

Epreuve 3 : Vitesse avec scie à main.

Temps donné : 5min

Au moyen d'une scie à main, le concurrent doit découper le plus grand nombre possible de rondelles entières.

Cotation : 15 points par rondelle entière

Reprise des épreuves à 14 h.

Epreuve 4 : Fendage à la tronçonneuse.

Chaque concurrent dispose d'un bois de +/- 20 cm de diamètre et de 80 cm de longueur. Au signal, le concurrent à l'aide uniquement d'une tronçonneuse devra couper sur le sens de la longueur un maximum de morceaux entiers et totalement séparés de 80 cm de long.

Le bois sera posé à l'horizontal sur 2 supports non fixés qui seront eux-mêmes réalisés par le concurrent durant l'épreuve. Pour ce faire, le concurrent disposera de 2 bois de +/- 20 cm de diamètre et d'une longueur de 60 cm.

Pénalisation :

Temps : 3 minutes.

Cotation : 5 points par morceau de 80 cm.

Epreuve 5 : Passe-partout (Fer à receper) Max 1000 Points.

Pour cette épreuve, le concurrent choisit un aide de son choix. Chaque concurrent doit couper deux (2) rondelles entières à chaque bout. Si l'aide est un concurrent finaliste, le temps sera le même pour les deux concurrents.

Cotation : 15 points par seconde.

Epreuve 6 : Equilibre avec tronçonneuse

L'ensemble des concurrents effectuera l'épreuve en même temps.

Le concurrent apportera un bois en épicéa d'une hauteur de 100 cm et d'un diamètre de 13 à 15 cm.

Il s'agit de couper le plus grand nombre possible de rondelles entières dans un bois placé verticalement sans fixation et de les empiler sur celui-ci au fur et à mesure de la découpe. Seul le guide de la tronçonneuse est autorisé pour tenir et empiler les rondelles. Si la pile s'écroule, le concurrent ne peut pas continuer la découpe et les rondelles sont comptées. Toutefois, le concurrent peut recommencer une nouvelle pile, mais les rondelles coupées lors du premier essai (pile écroulée) sont écartées. Chaque rondelle doit être entièrement découpée et d'un seul côté.

Dans le cas où le concurrent recommence sa découpe, il doit écartier, lui-même, les rondelles tombées à plus de 3 m du bois. Si les rondelles ne sont pas écartées, le concurrent ne peut en aucun cas recommencer la découpe.

Quel que soit le nombre de rondelles coupées, l'épreuve est arrêtée après une durée de 10 minutes.

Cotation : Le concurrent reçoit 10 points par rondelle découpée. Le guide chaîne peut être raccourci.

Epreuve 7 : Epreuve composé (Max 1200 Points)

Le concurrent dispose de 3 troncs de 1m à 1,50m de long de grosseurs différentes. Ils sont disposés sur le sol. L'épreuve se déroule de la façon suivante, dans l'ordre choisi par le concurrent :

1) *Gros tronc* : 2 mètres de long en respectant les repères, le concurrent doit le couper entièrement au moyen d'une hache en 2 parties entièrement séparées.

2) *Tronc moyen* : à l'aide d'une tronçonneuse, le candidat doit fendre le bois en huit parties sur 60 cm en passant par le centre.

3) *Petit tronc* : le concurrent doit découper avec une scie à main 5 rondelles entières.

Seuls les troncs peuvent être utilisés pour se stabiliser entre eux à l'exclusion de tout autre objet. Sauf, pour le petit tronc (scie à main) où le concurrent pourra utiliser un chevalet.

Pénalisation :

2 points par seconde.

50 points par portion ou rondelle non-conforme ou manquante

PAUSE DE 15 MINUTES

Epreuve 8 : Lancer à la hache

Sur la cible de 0,50 m de diamètre et dont le centre se trouve à 1,50m du sol, chaque concurrent doit effectuer 5 lancers. De ces 5 lancers, les 3 meilleurs sont pris en considération pour la cotation. La cible se compose de cinq sections constituées d'un cercle central et de quatre anneaux concentriques de 5 cm de large. Pour la cotation, il est tenu compte de la section touchée par la hache à laquelle est attribuée la valeur la plus élevée. La hache utilisée doit avoir 2 tranchants convexes de 15 cm maximum, peser au minimum 1,300 Kg et être lancée à une distance de 6 m. La longueur du manche sera de 60 cm au minimum. Pour que le lancer soit valable, la hache doit rester figée dans la cible.

Cotation :

50 points au centre et ensuite valeurs décroissantes de 40, 30, 20 et 10 points pour les anneaux s'écartant du centre.

Epreuve 9 : Cognée (max 1500 points)

Chaque concurrent doit couper entièrement au moyen d'une cognée, un tronc d'épicéa ancré dans le sol et sans que l'entaille ne dépasse les repères fixés. Le tronc doit être abattu dans une direction imposée, matérialisée par des repères limites. Le tronc ne peut-être touché ni par le corps ni par la cognée plus haut que l'entaille.

Pénalisation :

Chronométrage : 2 points par seconde.

Entaille hors repère : 50 points par entaille.

Hors piquets repères : 50 points.

Poussées irrégulières du tronc : 100 points par poussées.

Qualité de la coupe : 0 à 80 points (0 point = coupe parfaite suivant décision du jury).

MALMEDY 2010 – Sculpture à la tronçonneuse

Prix Laury Bonnivert Concours Inter marque de Bûcheronnage Artisanal doté du prix National de la Presse

Date

Le dimanche 19 septembre 2010 dans le cadre du championnat de Belgique de Bûcheronnage se déroulera à Malmedy à 17 h dans l'enceinte du concours de bûcheronnage dans le Hall des foires de Malmedy expo.

Jury

Le jury est composé des personnalités et des membres de la presse parlée ou écrite, présents aux manifestations.

Participants

Les concurrents sont sélectionnés de la façon suivante : priorité sera donnée aux concurrents ayant participé aux épreuves éliminatoires. Les candidats seront sélectionnés suivant l'ordre du classement final des éliminatoires. Les finalistes devront obligatoirement participer. En cas de refus, une pénalité de 250 points sera déduite des épreuves finales. 10 à 19 concurrents seront retenus ; si ce nombre n'est pas atteint, d'autres candidats pourront s'inscrire à ce concours. Tous les concurrents peuvent s'inscrire.

Objet du concours

Chaque concurrent doit, dans un temps donné et sans aide extérieure, confectionner un objet qui correspondra à un thème libre. L'objet aura un caractère utilitaire ou artistique. Le concurrent doit utiliser la scie à moteur. Exception est faite toutefois pour les forages destinés à la fixation des pieds ou autres assemblages qui peuvent être réalisés au moyen d'un vilebrequin ou d'une foreuse à moteur.

Bois à utiliser

Toutes les essences peuvent être utilisées pour le concours à condition que la grume n'ait subi aucune préparation préalable. Le bois doit être fourni par le concurrent. Toutefois, comme les années antérieures, le comité organisateur mettra à la disposition des concurrents un certain nombre de morceaux de troncs d'épicéas (env. 1 m à 1,25 m de circonférence et 0,80 m de long). S'il y a lieu, ceux-ci seront attribués d'après l'ordre d'inscription des candidats.

Matériel

Pour l'exécution de cette épreuve, chaque concurrent peut disposer de plusieurs scies à moteur d'une seule marque. Ces mêmes machines peuvent être d'origines ou modifiées.

Durée

La durée de l'épreuve est de 45 minutes.

Une pénalité de 250 points sera comptabilisée pour la non participation.

Concours international et championnat de Belgique de Bûcheronnage 2010

Bulletin de participation

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

Professionnels 01.09.2010

Débutants : 01.09.2010

Je soussigné.....

Né àle.....

Domicilié àcode postal.....

RueN°.....

Adresse mail GSM (ou tél) :.....

1. Je m'engage à participer au **CHAMPIONNAT DE BUCHERONNAGE**, (manche éliminatoire + finale) aux conditions du règlement ci-joint que j'entends respecter.
2. Je m'engage à participer au concours artisanal (**Prix Bonnivert – sculpture à la tronçonneuse**), si je suis classé en ordre utile.

Je verse au compte 068-2007983-13 de Attractions Touristiques et Forestières de Francorchamps les frais de participation à cette compétition de 15,00€ (IBAN : BE08 0682 0079 8313 – BIC : GKCCBEBB).

Fait à, Le.....2010.

Signature

Le présent bulletin doit être retourné dûment complété et signé à l'adresse suivante :
BARATA Michel - Hédumont 9 E - B - 4960 Malmedy
(Tél. +32 (0) 479 / 98 00 65 - mb@forestday.net)
Ou alors inscription aussi possible via notre site internet : www.forestday.net

Avant le 01/09/2010 pour les professionnels et les débutants.

Les concurrents mineurs d'âge doivent fournir une autorisation parentale. Dans ce cas, la signature doit dans ce cas être légalisée par le bourgmestre de la commune du déclarant.